

Sans titre

Sous-traitant. - Rapports avec le maître de l'ouvrage. - Formalités d'acceptation et d'agrément. - Acceptation et agrément. - Refus par le maître de l'ouvrage. - Caractère discrétionnaire. - Limites.

Le refus du maître de l'ouvrage d'accepter le sous-traitant et d'agréer ses conditions de paiement a un caractère discrétionnaire insusceptible de contrôle juridictionnel sauf en présence d'un abus de droit.

3ème CIV. - 2 février 2005.

CASSATION PARTIELLE

Nos 03-15.409 et 03-15.482. - C.A. Aix-en-Provence, 27 février 2003.

M. Weber, Pt. - Mme Lardet, Rap. - M. Guérin, Av. Gén. - la SCP Bachellier et Potier de la Varde, la SCP Baraduc et Duhamel, la SCP Piwnica et Molinié, Av.